

# LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX FÊTE SES 180 ANS !

## Avec Jacques-Charles Fombonne, président de la SPA

Première association de protection animale officielle créée en France, la Société protectrice des animaux, ou SPA, est fondée le 2 décembre 1845, suivie par celles des États-Unis en 1866 et du Canada en 1869. En Angleterre, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) a vu le jour en 1824.

Propos recueillis par **Rosine Lagier**.

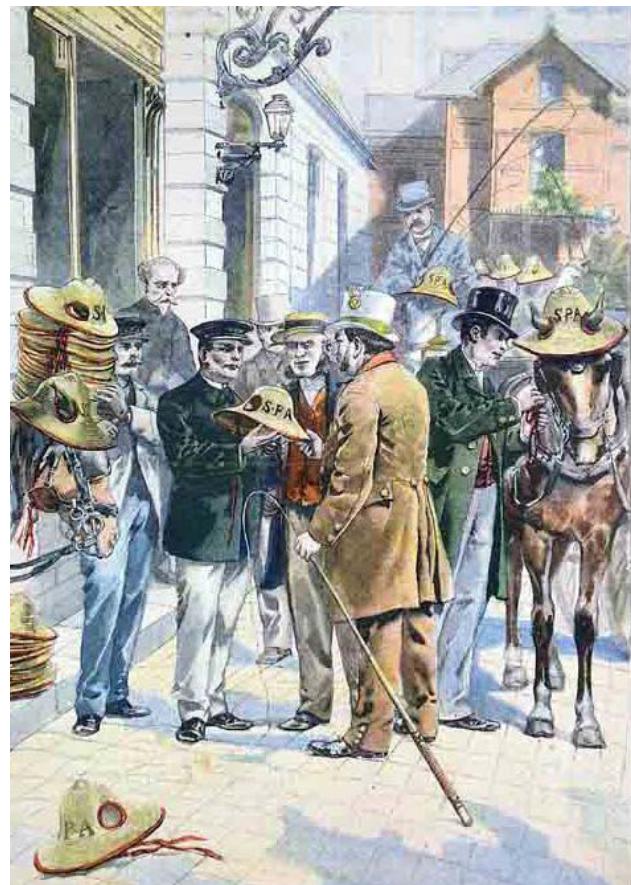
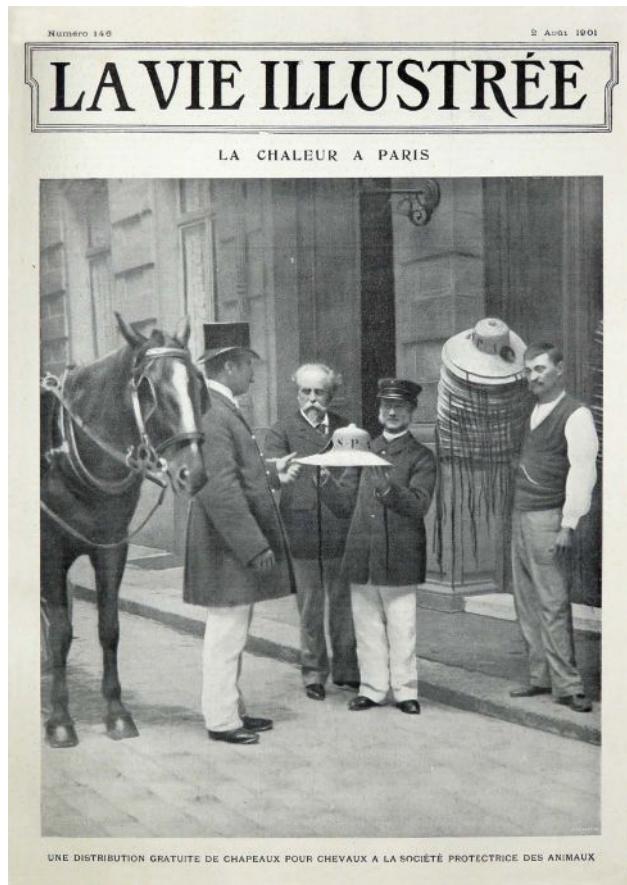


◀ **Jacques-Charles Fombonne**, président de la SPA.

**U**n jour de 1843, le docteur Dumont de Monteux assiste en plein Paris à une scène qui l'éccœure et le scandalise : un charretier malmène brutalement un cheval attelé, harassé de fatigue, le cognant à coups de pieds et de manche de fouet. Il intervient, furieux, auprès du charretier, écrit une lettre à Gabriel Delessert, préfet de police à Paris, et la fait publier dans *La Rédaction Agricole*. Le 5 octobre 1843, le préfet signe un arrêté qui interdit aux cochers et aux charretiers de frapper les chevaux sous peine de sanctions immédiates.

### Genèse de la création de la SPA et ses effets

Le 2 décembre 1845, le directeur de *La Rédaction Agricole*, Parisot de Cassel, reçoit 18 personnes dont



Pariset, Camille Paganel et Henry Blatin. C'est au cours de cette soirée que la SPA est fondée avec Étienne Pariset, élu président, et le docteur Dumont de Monteux, désigné pour en rédiger les 29 statuts qui seront présentés au préfet de police le 31 janvier 1846. Cette création sera publique le 3 avril 1846.

En 1850, grâce au général de Grammont, l'Assemblée nationale approuve la première loi contre les mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques. En 1860, Napoléon III lui accorde la reconnaissance d'utilité publique.

Les chaleurs caniculaires du début du XIX<sup>e</sup> siècle donne l'occasion à la SPA de mener une action de grande envergure envers les chevaux pour les abriter du soleil et des risques d'insolations. C'est ainsi que, pendant l'été 1901, tous les cochers parisiens se sont rendus au siège de la SPA, rue de Grenelle, pour une grande distribution gratuite de chapeaux pour leurs équidés.

En 1903, le premier refuge ouvre ses portes à Gennevilliers et, en 1945, le premier dispensaire ouvre à Paris. Il faut attendre 1976 pour que l'Assemblée nationale adopte la première loi

de protection animale qui reconnaît les animaux comme être sensibles (code rural), suite à la proposition de la Charte de l'animal, déposée par Jacqueline Thôme-Patenôtre en 1972. En 1993, la cellule Anti-trafic est créée pour lutter contre les élevages clandestins.

**Rosine Lagier:** Jacques-Charles Fombonne, vous êtes président de la SPA depuis 2019 et avez été réélu pour six ans en juin 2022. Tout d'abord, merci de bien vouloir me consacrer un peu de votre temps en cette année d'anniversaire chargée d'événements divers. J'ai souhaité cet entretien en raison de cet anniversaire qui marque une belle longévité due à beaucoup de détresse, d'abandons, surtout à l'approche des vacances. Pouvez-vous nous donner la vie de la SPA en quelques chiffres ?

**Jacques-Charles Fombonne:** En 2024, nous avons pris en charge 43 742 animaux abandonnés ou maltraités, dont 28 547 chats, plus de 12 253 chiens, 2 393 nouveaux animaux de compagnie (NAC) ►

◀ « **La Vie Illustrée** »  
de août 1901 : la SPA  
distribue des chapeaux  
aux chevaux.

▲ « **Le Petit Parisien** » de  
août 1901 : la SPA distribue  
des chapeaux aux chevaux.

► Le grand refuge de Pervenchères dédié aux équidés a été inauguré en 2016.

- qui regroupent lapins, cochons d'Inde, rats, souris, furets, mais nous ne prenons pas de serpents par exemple. Ce sont les animaux domestiques de chez nous et les animaux de ferme... En 2016, nous avons inauguré le grand refuge de Pervenchères dans l'Orne, dédié aux équidés qui sont aujourd'hui 196.

**R. L.:** Je me suis rendue compte qu'il y avait des refuges SPA de votre réseau et des refuges SPA indépendants...

D'où parfois des confusions...

*Mon interlocuteur me coupe la parole, je perçois dans sa voix la satisfaction de pouvoir s'expliquer.*

**J.-C. F.:** Confusions qui nous ont valu bien des véhémences. Lorsque s'est créée la SPA en 1845 par des bénévoles, très vite d'autres bénévoles très

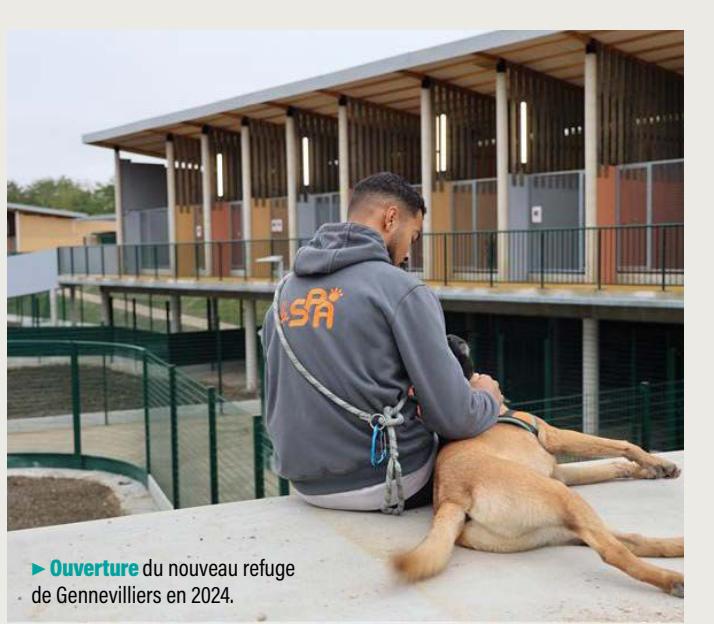


## LES BIENFAITS DE L'ADOPTION

Des études le prouvent: avoir un animal de compagnie procure des bienfaits sur la santé. Qu'il s'agisse de promenades, de jeux, de sports, de câlins. Un chien, un chat ou un NAC réduirait le stress, améliorera l'humeur, diminuerait les risques de mortalité cardiovasculaire.

La médiation animale, appelée aussi zoothérapie, gagne en popularité dans les Ehpad, en clinique, en psychiatrie, en crèche, où la présence d'un animal permet l'éveil sensoriel et la sociabilisation élargie, le développement de l'autonomie et de la confiance en soi, la régulation émotionnelle.

En milieu carcéral, des animaux abandonnés et des personnes désocialisées parviennent à créer une relation mutuellement bénéfique. La présence de l'animal diminue l'agressivité, fait sortir de l'isolement, travaille le partage, le respect, la patience.



► Ouverture du nouveau refuge de Gennevilliers en 2024.



impliqués se sont joints, le réseau a grossi au fil du temps, sans que quiconque ne pense à déposer le nom pour protection juridique, si bien que des créations parallèles se sont faites avec la même appellation, ce qui nous a valu bien des soucis suite à des confusions et des agissements pas toujours en adéquation avec nos statuts...

**R. L.:** Justement, j'ai lu sur les réseaux sociaux que la SPA euthanasiait les animaux en trop ou trop longtemps à l'adoption...

**J.-C. F.:** En 2014, l'Assemblée générale de la SPA a proclamé son opposition à toute euthanasie non justifiée par des raisons médicales. L'euthanasie n'est pratiquée qu'en cas de maladies incurables et de souffrances inéluctables ou en cas de problèmes comportementaux graves après avis vétérinaire, de comportementalistes professionnels et après avis final de la commission en charge... Nous respectons les animaux âgés qui, malheureusement, bénéficient le moins de désirs d'adoption.

**R. L.:** Comment est organisé votre réseau SPA qui s'étend sur tout notre territoire ?

**J.-C. F.:** La SPA est une association organisée avec un bureau et un conseil d'administration et son fonctionnement est celui de toutes les associations. Nous sommes épaulés par 817 salariés répartis dans nos 64 refuges et maisons SPA, et nous sommes aidés par un peu plus de 5 000 bénévoles auxquels s'ajoutent 43 clubs Jeunes : les 535 jeunes de 11 à 18 ans reçoivent une formation que nous leur donnons et ils œuvrent auprès de refuges avec des bénévoles encadrants. À travers 402 interventions en écoles, nous avons sensibilisé 13 456 jeunes à la cause animale.

**R. L.:** Comment soignez-vous les animaux malades, blessés ?

**J.-C. F.:** Nous comptons 12 dispensaires avec 56 vétérinaires qui soignent par an environ 46 970 animaux abandonnés ou maltraités. Nos 28 fourrières animales recueillent elles aussi les animaux perdus ou abandonnés. ▶

**▲ Le grand refuge de Pervenchères**  
dédié aux équidés a été inauguré en 2016.



► **R. L.: Comment gérez-vous les cas de maltraitance ?**

**J.-C. F.:** Les cas de maltraitance nous sont signalés par téléphone ou par internet. Nous disposons de 975 délégués-enquêteurs qui ont assumé 13 921 enquêtes de terrain en 2024 : il y a eu 208 opérations de saisies. Depuis 1994, le nouveau code pénal réprime les actes de cruauté envers les animaux de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende, et les mauvais traitements d'une amende allant de 457 à 762 euros. En 2024, nous avons sauvé de la maltraitance 3 114 animaux ; 384 audiences ont été tenues.

**R. L.: Quelles sont vos rentrées d'argent pour faire tourner cette grosse association ?**

**J.-C. F.:** Nous ne touchons pas de subventions. Pour la construction de refuges – dont le coût peut atteindre 6 ou 7 millions d'euros –, nous sommes parfois aidés par les communes concernées, le département, la région. Nos revenus viennent

de nos 338 000 donateurs et 17 700 adhérents, mais aussi de legs. Parallèlement, nous avons aidé 355 associations de protection animale pour un montant de 377 000 euros. En partenariat avec elles et des collectivités, nous avons pu stériliser et identifier 3 069 chats errants sur tout le territoire.

**R. L.: Qu'est-ce qui vous inquiète le plus aujourd'hui ?**

**J.-C. F.:** Malgré notre mobilisation sans relâche, nous sommes préoccupés par la baisse alarmante des adoptions, en particulier pour les chiens, avec 11 683 placements en 2024, soit 6,4 % de moins qu'en 2023. Notre association relève également l'augmentation (de 29 %) des sollicitations d'intervention adressées au service judiciaire Protection animale de la SPA par les forces de l'ordre : un partenariat qui s'est renforcé avec la signature d'une convention liant la Direction générale de la gendarmerie et la SPA, ainsi que le lancement d'un programme de formation en ligne destiné aux forces de l'ordre.

**▲ Quarante-trois clubs** de jeunes âgés de 11 à 18 ans partagent la vie des refuges.



**R. L.: Que ressentez-vous à l'approche de l'été et des vacances ?**

**J.-C. F.:** C'est un moment très compliqué ! Sur les seuls mois de juillet-août 2024, nous avons enregistré 7 951 abandons, ce qui a impacté la capacité d'hébergement des refuges et nous a obligé à trouver des familles d'accueil.

**R. L.: Adopter ou acheter ?**

**J.-C. F.:** Attention aux achats compulsifs ! Avant tout : un animal n'est pas un objet ou un jouet, c'est un être vivant dont on prend la responsabilité pour 8, 10, 20 ans selon l'espèce. Il faut s'en occuper tous les jours, le soigner, l'aimer, le nourrir... l'emmener en vacances ou le donner à garder !

**R. L.: J'ai une question plus personnelle à vous poser. L'élection est une chose, mais pourquoi vous être impliqué jusqu'à cette fonction bénévole de président ?**

**J.-C. F.:** Je me suis trouvé à la retraite en 2018. J'ai toujours été très sensibilisé à la cause animale et je me suis dit que c'était le moment de m'investir. J'ai eu l'occasion de rencontrer et de discuter avec la présidente en poste. Elle m'a convaincu de devenir bénévole et pourquoi pas de me présenter à l'élection pour le renouvellement des administrateurs. J'ai été élu et, 15 jours plus tard, la présidente a démissionné. J'ai été sollicité, élu et réélu... —————

▲ Une opération de sauvetage par la SPA.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.la-spa.fr>